

Direction des Routes
Ref : LB 89503 / 15.1077

Arrivé au
SCPAE/PLANIFICATION le
28 SEP. 2015

Monsieur Fabien PRIVAT
Chef du S.C.P.A.E.
Chargé d'études du Pôle Planification Sud
D.D.T. de l'Indre - Cité administrative
Boulevard George Sand -B.P. 616
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Par courrier du 19 août 2015, vous me demandez des informations relevant de la compétence du Département à inscrire dans le porter à connaissance relatif à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de VATAN.

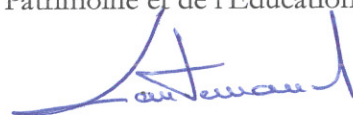
En réponse, je vous communique en annexe, la liste des servitudes d'utilité publique par commune à inscrire dans le porter à connaissance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de VATAN (servitudes de visibilité, d'alignement avec la précision de l'opportunité pour le Département de voir reprendre ou non ces servitudes d'alignement dans le nouveau document d'urbanisme, après examen par les services).

Je vous joins un extrait du Schéma Directeur Routier Départemental approuvé par l'Assemblée Départementale le 21 juin 2013, qui indique les règles de recul d'alignement des constructions à prendre en compte.

Je vous précise que le classement des routes départementales concernées sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Vatan est le suivant :

- R.D. 25, R.D. 920, R.D. 922, R.D. 926 et R.D. 960 : Réseau de 2^{ème} catégorie ;
- R.D. 2, R.D. 2A, R.D. 8B, R.D. 12, R.D. 13C, R.D. 16, R.D. 16B, R.D. 16D, R.D. 27, R.D. 28, R.D. 28A, R.D. 28B, R.D. 31, R.D. 34, R.D. 37A, R.D. 56, R.D. 66 et R.D. 90 : Réseau de 3^{ème} catégorie.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation le Directeur Général Adjoint des Routes,
des Transports, du Patrimoine et de l'Education,



Christophe COURTEMANCHE

Schéma directeur routier Départemental - Approuvé le 21 juin 2013

CLASSIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

RÉSEAU CATÉGORIE	RÉSEAU STRUCTURANT 1 ^{ère} CATÉGORIE	RÉSEAU STRUCTURANT COMPLEMENTAIRE 2 ^{ème} CATÉGORIE	RÉSEAU D'INTÉRÊT LOCAL 3 ^{ème} CATÉGORIE
RECUIL D'ALIGNEMENT DANS P.L.U., en dehors des R.G.C.	Agglomération (entre panneaux EB10) et lieu-dit (entre panneaux E31) : Examen au cas par cas Hors agglomération et hors lieux-dits : Habitations à 35 m de l'axe Autres constructions à 25 m de l'axe	Agglomération (entre panneaux EB10) et lieu-dit (entre panneaux E31) : Examen au cas par cas Hors agglomération et hors lieux-dits : Habitations à 15 m de l'axe Autres constructions à 10 m de l'axe	En et hors agglomération : Examen au cas par cas
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.960	R.D. 31, R.D. 56,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.960	R.D. 31, R.D. 13C, R.D.37A,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.926	R.D.2, R.D. 34, R.D. 90,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune			R.D.2, R.D.31,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune			R.D.2, R.D.16, R.D. 16B, R.D. 16D
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.960	R.D.31, R.D.34, R.D.56
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.926	R.D. 8B, R.D. 31, R.D. 66,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune			R.D.2, R.D.16, R.D. 28,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D. 960	R.D. 12, R.D. 27, R.D. 66,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.920	R.D.2, R.D.2A,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.922	R.D. 2A
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.960, R.D.25	R.D.2, R.D.34,
n° RD concernées sur le territoire de la Commune			R.D.2,R.D.16D, R.D.28, R.D. 28A, R.D. 28B
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.920, R.D. 960, R.D. 926, R.D. 922,	R.D.2, R.D. 12, R.D. 16B,

AIZE

BUXEUIL

LA CHAPELLE SAINT LAUF

FONTENAY

GIROUX

GUILLY

LINIEZ

LUCAY LE LIBRE

MENETREOLS SOUS VATI

MEUNET SOUS VATAN

REBOURSIN

SAINT FLORENTIN

SAINT PIERRE DE JARDS

VATAN

Commune d'AIZE

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 56 - V.C. 4 (PR 7+079) : Embranchement,
- R.D. 960 – R.D. 56 (PR 10+920 du R.D. 56) : Embranchement,
- R.D. 960 – C.R. de la Brande (PR 26+863) : Embranchement,
- R.D. 960 – V.C. 3 (PR 27+450) : Carrefour,
- R.D. 960 – C.R. de la cousinerie (PR 27+990) : Embranchement,
- R.D. 960 du PR 28+910 au P.R. 29+110 Courbe,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- Aucune

Commune de BUXEUIL

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 960 du PR 28+910 au P.R. 29+110 Courbe,
- R.D. 960 du PR 29+124 au P.R. 29+324 Courbe,
- R.D. 960 du PR 29+716 au P.R. 29+916 Courbe,
- R.D. 960 – R.D. 31(PR 18+473 du R.D. 31) Embranchement de part et d'autre de la chaussée
- R.D. 960 du PR 30+007 au P.R. 30+207 Courbe,
- R.D. 960 – R.D. 13c(PR 7+161 du R.D. 13c) Embranchement de part et d'autre de la chaussée
- R.D. 960 du PR 30+795 au P.R. 30+995 Courbe

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 960 Traverse agglomération Décret Impérial du 14/9/1853

Commune de LA CHAPELLE SAINT LAURIAN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2 - V.C. 1 (PR 17+350) : Croisement,
- R.D. 926 – R.D. 90 (PR 0+000 du R.D. 90) Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. de la Ronde (PR 1+100) Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. des Boursaults (PR 1+780) Embranchement,
- R.D. 926 – V.C. 4 (PR 2+587) Carrefour,
- R.D. 926 – V.C. 3 (PR 3+081) Carrefour,
- R.D. 926 – C.R. du Buisson (PR 3+500) Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. de Genefray (PR 3+672) Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. de Chéroux (PR 4+450) Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. de la Mulotière (PR 4+867) Embranchement, mitoyen La Chapelle Saint Laurian et Liniez,
- R.D. 926 – V.C. 1 (PR 4+867) Embranchement, mitoyen La Chapelle Saint Laurian et Liniez

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- Aucune

Commune de FONTENAY

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2 - V.C. 7 (PR 14+430) : Croisement,
- R.D. 2 - R.D. 31 (PR 14+816) : Croisement,
- R.D. 31 du PR 28+036 au PR 28+205 : Courbe,
- R.D.31 - V.C. 6 (PR 28+340) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- Aucune

Commune de GIROUX

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2- R.D. 16d (PR 30+326) : Embranchement,
- R.D. 16 du PR 17+204 au PR 17+304 : Courbe
- R.D. 16 du PR 19+388 au PR 19+562 : Courbe, Giroux et Lucay le Libre
- R.D. 16b- V.C. 3 (PR 1+820) : Carrefour

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 16 Traverse agglomération Arrêté Préfectoral du 03/02/1865
- R.D. 2 Traversée du Lieu dit " L'Herbay " 1860

Commune de GUILLY

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D.34 - V.C. 3 (PR 23+093) : Embranchement,
- R.D.34 - V.C. 4 (PR 24+591) : Embranchement,
- R.D.34 - V.C. 8 (PR 25+350) : Embranchement,,
- R.D.34 - V.C. 5 (PR 27+844) : Embranchement,
- R.D.960 - C.R de la Brosnière (PR 25+170) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- RD 31 traversée d'agglomération (de l'intersection Rue de la Grand Fosse vers Aize) plan du 22/8/1884

Commune de LINIEZ

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 926 – C.R. de la Muloitière (PR 4+867) : Embranchement, mitoyen La Chapelle Saint Laurian et Liniez,
- R.D. 926 – V.C. 1 (PR 4+867) : Embranchement, mitoyen La Chapelle Saint Laurian et Liniez,
- R.D. 926 – du PR 4+917 au PR 5+117 : Courbe,
- R.D. 926 – C.R. les Michauds (PR 5+350) : Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. les Nourris (PR 5+488) : Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. les Aubuées (PR 5+708) : Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. les Bergeries (PR 6+310) : Embranchement,
- R.D. 926 – C.R. la Pierre Levée (PR 6+406) : Embranchement

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- RD 31 Traversée du lieu-dit Les Bergeries plan du 22/8/1884

Commune de LUCAY LE LIBRE

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2 – du PR 27+309 au PR 27+509 : Courbe,
- R.D. 2 – du PR 27+495 au PR 27+695 : Courbe
- R.D. 2 – R.D. 28 (PR 28+382) : Embranchement,
- R.D. 16 du PR 19+388 au PR 19+562 : Courbe, Giroux et Lucay le Libre
- R.D. 16 – du PR 21+065 au PR 21+216 : Courbe,
- R.D. 16 – V.C. 2 (PR 22+042) : Embranchement,
- R.D. 16 – du PR 22+070 au PR 22+193 : Courbe,
- R.D.28 – du PR 56+000 au PR 56+200 : Courbe,
- R.D.28 – du PR 56+330 au PR 56+490 : Courbe,
- R.D. 28 – V.C. 4 (PR 57+481) : Embranchement,
- R.D. 28 – V.C. 3 (PR 57+887) : Embranchement,
- R.D.28 – du PR 58+086 au PR 58+166 : Courbe

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 2 traverse Agglomération arrêté préfectoral n du 06/09/1890
- R.D. 28 traverse Lieu-dit Cermelle arrêté préfectoral du 14/11/1866

Commune de MENTREOLS SOUS VATAN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D.27 – du PR 83+750 au PR 83+850 : Courbe
- R.D.27 – du PR 83+880 au PR 83+980 : Courbe,
- R.D.27 – du PR 83+980 au PR 84+030 : Courbe
- R.D. 960 – C.R du Riau (PR 13+121) : Embranchement,
- R.D. 960 – C.R. de Paumule (PR 13+828) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 12 traverse Agglomération arrêté préfectoral du 20/04/1887

Commune de MEUNET SUR VATAN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2 – R.D. 2A (PR 24+114) : Embranchement,

-

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 2 traverse Agglomération plan de 1860

Commune de REBOURSIN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 922 – C.R.de la Hatière (PR 8+972) : Embranchement,
- R.D. 922 – C.R. du Prépoilé (PR 9+230) : Embranchement,
- R.D. 922 – V.C. 3 (PR 9+697) : Embranchement,
- R.D. 922 –R.D. 2A (PR 4+872 du R.D. 2A) : Embranchement,
- R.D. 922 – C.R. du Moulin (PR 10+875) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- Aucune

Commune de SAINT FLORENTIN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 960 - V.C. 2 et 5 (PR 19+254) : Carrefour,
- R.D. 960 – du PR 19+680 au PR 19+880 : Courbe,
- R.D. 960 – du PR 19+757 au PR 19+957 : Courbe,
- R.D. 960 – du PR 19+880 au PR 20+080 : Courbe,
- R.D. 960 - C.R. le reliant au Moulin du Pont (PR 20+715) : Embranchement,
- R.D. 960 - C.R. la Charbonnerie (PR 20+228) : Embranchement,
- R.D. 960 - C.R. le Magny (PR 20+779) : Embranchement,
- R.D. 960 – V.C.4 (PR 22+549) : Embranchement,
- R.D. 960 – du PR 22+660 au PR 22+860 : Courbe,
- R.D. 960 – V.C.3 (PR 23+523) : Embranchement,
- R.D. 960 – R.D.25 (PR 0+000 du R.D.25) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D.960 traverse Agglomération décret Impérial 25/01/1854

Commune de SAINT PIERRE DE JARDS

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 2 - R.D. 16D (PR 31+914) : Embranchement,
- R.D. 28 – R.D. 28B (PR 60+827) : Embranchement,
- R.D. 28A – V.C. 3 (PR 0+904) : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

- R.D. 28 traverse Agglomération plan de 8/03/1870

Commune de VATAN

Gestionnaire :
Conseil Départemental de l'INDRE
D.G.A./R.T.P.E.
C.S. . 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Servitudes de visibilité sur les voies publiques (Arrêté préfectoral du 25/07/1980) :

- R.D. 960 – C.R. de Peruelle (PR 13+346) : Embranchement,
- R.D. 960 – C.R. de Jarondellee (PR 14+120) : Embranchement,
- R.D. 960 – C.R. de Villepierre (PR 16+252) : Embranchement,
- R.D. 960 – C.R. de la Place (PR 17+390) : Embranchement,
- R.D. 960 – du PR 17+368 au PR 17+568 : Courbe,
- R.D. 960 – R.D. 16B (PR 7+360 du R.D. 16B) : Embranchement,
- R.D. 960 – V.C..12 (PR 17+911 : Embranchement,

Servitudes d'alignement sur les voies publiques :

Toutes les servitude d'alignements des RD en agglo ont été abrogées